

Formulaire: 30F Zone climatique: Zone 6

Type de bâtiment:

Adresse:

MÉTHODE PRESCRIPTIVE – Conformité à l'article 9.36 du Code national du bâtiment du Canada de 2010

1. Résistance thermique effective des ensembles de construction

Type d'ensemble *	Numéro de référence des ensembles de const. pré-calculés (optionel) **	Conforme aux Plans(✓)***	Valeur RSI proposée	Valeur RSI minimale requise
Plafonds sous le comble				8.67 (R50)
Plafonds sans comble				4.67 (R27)
Murs hors sol				2.97 (R17)
Espaces des solives de bordure				2.97 (R17)
Espaces des solives de rive				2.97 (R17)
Murs de fondation				2.98 (R17)
Dalle au-dessus la ligne de gel				1.96 (R11)
Dalle de sous-sol chauffée				2.32 (R13)
Énumérer d'autres ensembles****				

* Chaque ensemble de construction doit être détaillée sur les plans au moyen de sections transversales.

** Consulter la page; http://www.moncton.ca/Gouvernement/Services_municipaux/Inspection_des_b_timents/Ensembles_de_construction_pr_calcul_s.htm pour la selection d'ensembles de construction pré-calculés de la Ville de Moncton ou énumérer et joindre les ensembles approuvés de d'autres organismes.

*** Si les ensembles ne sont pas choisi d'une liste pré-calculée, les calculs devront être indiquées sur les plans.

**** Les ensembles de construction faits de matériaux différents des ensembles principaux doivent être indiqués. (exemple: mur et espace entre les solives séparant la maison et le garage)

2. Fenêtres, portes et lanterneaux

Un dessin d'atelier ou des renseignements détaillés doivent être soumis pour chaque fenêtre, porte et lanterneau. Le document doit inclure le coefficient de transmission thermique (Valeur U) ou le rendement énergétique (ER).

Fenêtres et portes : transmission thermique maximale de 1.60 ou rendement énergétique minimale de 25.

Lanterneaux : transmission thermique maximale de 2.70

3. Système de ventilation

Détails de l'unité Fabricant: Modèle:

Soumettre la fiche de spécifications qui démontrent le rendement de l'équipement

4. Système de chauffage et de refroidissement

Type de système principal Appareil de chauffage Chaudière Huile Gaz Granules de bois
 Electricité Thermopompe à l'air Pompe géothermique Plinthe électrique
 Autre, précisez:

Détails de l'unité Fabricant: Modèle:

Soumettre la fiche de spécifications qui démontrent le rendement de l'équipement

Système supplémentaire Type: Fabricant: Modèle:

Soumettre la fiche de spécifications qui démontrent le rendement de l'équipement

5. Equipement de chauffage de l'eau

Type de système Economiseur Condensation Instantané
 Solaire A chauffage indirect Désurchauffeur

Détails de l'unité Fabricant: Modèle:

Soumettre la fiche de spécifications qui démontrent le rendement de l'équipement

6. Renseignements supplémentaires

Solutions de remplacement Non Oui: inclure les documents pour démontrer la conformité au 9.36.2.11.

Remarque: Pour modifier un article ou un équipement décrit sur cette page, il faut aviser l'inspecteur des bâtiments avant l'installation.

Demandeur de permis, Nom imprimé: _____ Signature: _____